



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR



Division de Marseille

Marseille, le 28 juin 2005

**Madame le Directeur du CEA/ CADARACHE  
13108 SAINT PAUL-LEZ-DURANCE CEDEX**

OBJET : -Contrôle des installations nucléaires de base.  
- CEA/ CADARACHE / SURA- INB 24.  
- Inspection n° INS-2005-CEACAD-0032.  
- Thèmes : travaux.

Madame le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection courante a eu lieu le 08 juin 2005 à l'installation SURA sur le thème « travaux ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 08 juin 2005 a été consacrée à l'examen de l'application des documents référentiels dans la phase actuelle de travaux de mise en place de la boucle à eau et de remise à niveau de l'installation. En particulier il a été examiné le dossier de la réalisation de la double enveloppe du "bac 60".

Au vu de cet examen par échantillonnage, le niveau d'organisation et de gestion est apparu très satisfaisant.

### **A. Demandes d'actions correctives**

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande portant sur les actions correctives.

### **B. Compléments d'information**

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande de complément d'information.

### **C. Observations**

Cette inspection n'a pas donné lieu à observation.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur régional, et par délégation,  
Le Chef de la Division Technique,  
de la Sûreté Nucléaire, et de la Radioprotection.**

*Signé par*

**David LANDIER**